

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Quatorzième session ordinaire

26 – 30 janvier 2009

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Ex.CL/472 (XIV)

**RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES EN CHARGE DES SPORTS**

INTRODUCTION

1. La deuxième session de la Conférence de l'UA des Ministres des sports s'est tenue à Accra (Ghana), du 10 au 14 octobre 2008. La Conférence a été organisée en application de la décision EX.CL.353 (XI) adoptée par la 11e session du Conseil exécutif de l'UA en juillet 2007, et approuvée par lasession de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement en juillet 2007, qui « demande l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres des sports, conformément à la décision sur les Comités Techniques Spécialisés , et l'élaboration d'un Cadre stratégique pour le développement du sport en Afrique ». La Conférence s'inscrivait dans le cadre de l'Axe III du Plan stratégique : Coopération, développement et intégration régionale, et en particulier avait pour but de promouvoir l'harmonisation des programmes et activités dans le domaine des sports sur le continent, en utilisant le sport comme facteur d'intégration, de développement et de paix.

2. La Conférence s'est tenue au niveau des experts et au niveau ministériel. Elle a regroupé des ministres et des experts de 35 Etats membres ainsi que des représentants de diverses agences inter-gouvernementales, de mouvements sportifs africains et d'organisations sportives internationales. La Conférence a adopté à l'issue de ses travaux, le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique et d'importantes décisions dont la mise en œuvre aura un impact positif sur les relations entre les gouvernements et les organisations sportives nationales et internationales et sur la coordination future de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques sportives, y compris les Jeux panafricains. La Conférence a exprimé son appui à la République d'Afrique du sud dans l'organisation de la Coupe du monde FIFA 2010.

3. Le Rapport de la réunion ministérielle est annexé à la présente Note introductive pour approbation par le Conseil exécutif.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

**DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES DES SPORTS
DE L'UNION AFRICAINE
10-14 OCTOBRE 2008
ACCRA (GHANA)**

CAMS/MIN/RPT (II)

***THEME: HARMONISATION ET COORDINATION DES POLITIQUES
SPORTIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE***

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

**RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE DE LA DEUXIEME
SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
DES SPORTS DE L'UNION AFRICAINE**

PARTIE I : INTRODUCTION

1. La réunion ministérielle de la deuxième Session de la Conférence des Ministres des Sports de l'UA (CMS) s'est tenue au Centre International de Conférence d'Accra, à Accra (Ghana), les 13 et 14 Octobre 2008. La réunion ministérielle a été précédée de la réunion des Experts (10-12 octobre 2008). La deuxième Session de la Conférence des Ministres des Sports de l'UA a été organisée pour promouvoir l'harmonisation des programmes et des activités en matière de sport au plan continental, en utilisant le sport comme facteur d'intégration, de développement et de paix. La session a, en particulier, examiné les trois principales recommandations de la première session qui sont:

- Le Cadre stratégique pour le sport en Afrique.
- La Collaboration avec l'Afrique du Sud à l'appui du Programme « Héritage de l'Afrique » dans le cadre de la Coupe du monde FIFA 2010 .
- Les recommandations du Comité technique a) Comment restructurer le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) et b) un régime harmonisé (Protocole d'Accord) sur la consolidation des relations entre les Gouvernements africains, les Mouvements sportifs nationaux et les Fédérations sportives internationales.

2. Le Vice-ministre de l'Education, des sciences et des sports de la République du Ghana, hôte de la Conférence et Président du Bureau de la première Session de la Conférence des Ministres des Sports de l'Union africaine, S.E. O.B. Amoah a souhaité la bienvenue aux Ministres. Il s'est déclaré convaincu que la Conférence aboutira à des résultats et consultations bénéfiques pour l'Afrique. Ensuite, la Commissaire en charge des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine, S.E. Maître Bience P. Gawanas, a prononcé son allocution d'ouverture qui a été suivie du discours d'ouverture prononcé par S.E. Elizabeth Ohene, Ministre d'Etat en charge de l'Education, des sciences et des sports de la République du Ghana, au nom de S.E. M. John Kufour, Président de la République du Ghana. (Les textes des deux discours en Anglais figurent en annexes I et II).

3. Ont participé à la réunion des Ministres, les ministres et délégués des Etats membres suivants de l'Union africaine : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mali, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe Sahraouie démocratique, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les partenaires ci-après étaient également représentés : Banque africaine de développement (BAD), Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), Confédération des associations sportives africaines pour les Sourds (CADS), Association internationale des Confédérations d'athlétisme (IAAF), Comité International Olympique (CIO), Comité international des sports pour les Sourds (ICSD), Comité national d'organisation de la Coupe du Monde 2010, Comité d'organisation des X^{ème} Jeux Panafricains (COJA), Right to Play, UK Sports et Agence mondiale contre le dopage (WADA). La liste des participants est jointe en annexe III.

5. La réunion a décidé de maintenir le Bureau de la première session de la Conférence des Ministres des Sports, car les élections ont lieu tous les deux ans. Le bureau de la deuxième session est donc composé comme suit :

Président :	Ghana (Afrique de l'Ouest)
1 ^{er} Vice-président:	Algérie (Afrique du Nord)
2 ^{ème} Vice-président:	Cameroun (Afrique centrale)
3 ^{ème} Vice président:	Tanzanie (Afrique de l'Est)
Rapporteur:	Namibie (Afrique australe)

6. Le Comité de rédaction est composé du Rapporteur, le Rev. Willem Konjore (Namibie) et de trois (3) fonctionnaires du Département des Affaires sociales de la Commission de l'UA.

PARTIE 2: TRAVAUX ET CONCLUSIONS

7. La réunion a adopté son ordre du jour en 9 points, qui porte essentiellement sur l'examen du Rapport et des recommandations de la réunion des Experts, et du Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique. L'ordre du jour comporte également des communications par la Commission de l'Union africaine, le gouvernement d'Afrique du Sud sur les préparatifs de la Coupe du Monde FIFA 2010 et le Conseil supérieur du sport en Afrique. (L'ordre du jour est joint en Annexe IV).

Point 3 de l'ordre du jour : Examen du Rapport et des recommandations de la réunion des Experts - Doc. No. CMS/Min/2 (II)

Rapport de la réunion des Experts

8. Le Rapporteur de la réunion des experts a présenté le Rapport et les recommandations de la réunion des Experts (jointS en annexe 5). Il a été noté que le Rapport du Président de l'Union africaine traite des activités de la Commission relatives à la mise en œuvre des recommandations de la première Session de la Conférence des Ministres des Sports. La réunion des Experts a ensuite examiné le Projet de Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique. Elle y a apporté des amendements et a recommandé qu'il soit inscrit comme point distinct de l'ordre du jour de la réunion des ministres et soumis pour examen et adoption par les ministres.

Restructuration du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA)

9. La réunion des experts a également examiné la restructuration du Conseil Supérieur du sport en Afrique (CSSA) et recommandé que le CSSA soit dissous, conformément à sa Constitution et en tenant dûment compte de son personnel, de son matériel et de son actif.

10. Au cours des débats qui ont suivi, la réunion des ministres a conclu que le Conseil Supérieur du Sport en Afrique soit dissous. Les préoccupations suivantes ont été exprimées :

- L'organisation des Jeux Panafricains ne devrait pas être affectée par la dissolution du CCSA. Suite à cette dissolution, une structure devrait être mise en place pour assumer les fonctions du CCSA ;
- Les dispositions de la constitution du CSSA relatives à sa dissolution devraient être dûment prises en compte. Par conséquent, l'Assemblée générale du CSSA devrait se réunir pour dissoudre l'Organisation ;
- A la suite de la décision de le dissoudre, le CSSA est en période de transition ; Par conséquent l'attention doit être portée sur la situation financière et juridique de l'Organisation et le transfert de ses fonctions.

11. La réunion des ministres a recommandé que :

- Un Comité de sept (7) membres dont cinq (5) membres du Bureau et deux (2) consultants indépendants préparent un rapport sur la dissolution de CSSA, qui sera soumis à l'Assemblée générale du CSSA.
- Le Comité devrait avoir, entre autres, comme termes de référence les recommandations contenues dans le rapport des experts ainsi que les questions financières et juridiques susmentionnées relatives à la dissolution du CSSA, y compris un calendrier.
- La réunion de l'Assemblée générale du CSSA devrait se tenir en marge de la prochaine Conférence des ministres des sports de l'Union africaine.

Protocole d'Accord entre les gouvernements et les organisations sportives nationales et internationales

12. Le rapport de la réunion des experts reflète en outre les discussions sur le Protocole d'Accord entre les gouvernements et les organisations sportives nationales et internationales. Il a été recommandé que la Charte négociée avec tous les partenaires et signée par la Conférence des ministres des sports des pays ayant en partage le français (CONFESJES) soit soumise pour examen et adoption à la réunion des ministres.

13. La réunion des ministres a adopté la Charte CONFESJES proposée (donc le titre devrait être changé en « Code » entre les gouvernements et les organisations sportives nationales et internationales, en tant qu'instrument devant régir les relations entre les parties. Il a été convenu que le Code soit signé par le président du Bureau et présenté pour contresignature par le Comité International Olympique, au nom de toutes les organisations sportives internationales.

**Point 4 de l'ordre du jour : Examen du Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique
Doc. No. CMS/EXP/3 (II)**

Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique

14. Le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique a été par la suite examiné par la session ministérielle. Il a été convenu, d'une manière générale, que le Cadre stratégique est détaillé et traite des principales préoccupations relatives au Sport en Afrique.

15. La réunion ministérielle a adopté le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique en y apportant des amendements aux paragraphes 17, 30, 31, 38 et 40 qui doivent être incorporés par la Commission avant l'impression et la diffusion du document. Il a été également recommandé que les indicateurs et les calendriers soient inclus dans les stratégies et activités proposées pour les plans d'action nationaux de développement du Sport (Annexe 1 du Cadre stratégique).

Point 5 de l'ordre du jour: Communications

Programme des Sports de la Commission de l'Union africaine pour 2009

16. La réunion ministérielle a pris note des communications sur les activités prioritaires que le Département des Affaires sociales de la Commission de l'UA a retenues pour 2009, tel que mentionné dans le rapport des experts, ainsi que du fait que la Commission de l'UA est en train d'élaborer son Plan stratégique quadriennal (2008 – 2012).

Préparatifs de la Coupe du monde FIFA 2010 par l'Afrique du Sud

17. La réunion ministérielle a également pris note de la communication sur les préparatifs de la Coupe du monde FIFA 2010 par l'Afrique du Sud, telle que faite à la réunion des experts. En outre, à la réunion ministérielle, un DVD a été distribué sur l'état actuel des préparatifs de la Coupe qui sont dans leur phase finale. L'Afrique du Sud a réitéré l'engagement de la FIFA de même que l'engagement de l'Afrique du Sud de tout mettre en œuvre pour assurer la réussite de la Coupe du monde en 2010. L'Afrique du Sud a mis l'accent sur les opportunités économiques pour les petites entreprises et les petits entrepreneurs et sur les avantages qu'ils pourraient tirer de la production de matériel publicitaire et de souvenirs tels les écharpes et les T-shirts. Elle a en outre indiqué que des gazons artificiels (pour les terrains de

football) sont en train d'être fournis à des pays africains et que la promotion commerciale des pays voisins de la SADC, en tant que lieu d'entraînement, pour les équipes de la Coupe du monde est en cours.

18. La réunion ministérielle a adopté à l'unanimité une motion de soutien total à l'Afrique du Sud dans les préparatifs et l'accueil de la Coupe du monde FIFA 2010. Elle a félicité l'Afrique du Sud pour les préparatifs faits à ce jour. Il a été suggéré que les Etats membres affichent des banderoles à des endroits stratégiques pour susciter l'enthousiasme de la foule et envisagent d'accorder des prix aux sportifs d'encourager une bonne préparation technique et d'excellentes performances. Les pays africains devraient tirer pleinement profit des opportunités socio-économiques qu'offre la Coupe du monde FIFA 2010 à l'ensemble du continent.

Comité international des sports pour les Sourds

19. Le Comité international des sports pour les Sourds (ICSD) a brièvement informé la réunion ministérielle de ses activités. L'ICSD propose que la Confédération africaine des sports pour Sourds (CADS) soit l'organe supérieur des sports pour les Sourds en Afrique conformément au Protocole d'accord entre l'ICSD et le Comité international paralympique.

Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA)

20. Le Président de l'Assemblée générale du CSSA (Rwanda) a brièvement informé la réunion ministérielle que le Conseil Supérieur du Sport en Afrique a déménagé dans un nouveau bâtiment administratif à Yaoundé (Cameroun). S'agissant des résultats de la 4^{ème} réunion du Comité exécutif du CSSA, dont il devait être fait rapport à la Conférence, il a indiqué qu'après la décision de la 2^{ème} session de la Conférence des ministres des sports, les discussions sur résultats de ladite session ne sont plus nécessaires.

PARTIE III : PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION MINISTERIELLE SUR TOUS LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

21. Ayant examiné les recommandations de la réunion des experts, les ministres ont pris les décisions suivantes :

- (a) Le CSSA doit être dissous et un Comité de sept (7) membres doit présenter un rapport à la 3^{ème} session de la Conférence des Ministres des Sports de l'Union africaine et à l'Assemblée générale du CSSA avec des recommandations sur les questions juridiques et financières connexes et les questions relatives aux fonctions du CSSA en vue d'assurer une transition harmonieuse.
- (b) Le Code sur les relations entre les gouvernements et les organisations sportives nationales et internationales, tel qu'adapté d'après la Charte de la Conférence des ministres des sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES) et

adopté par la 2^{ème} Conférence des ministres des sports doit être mis en œuvre par les Etats membres après sa signature par le président de la Conférence des ministres des sports de l'Union africaine et par le Comité International Olympique, respectivement.

(c) Le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique, avec les amendements appropriés, doit être imprimé et distribué à tous les acteurs du Mouvement sportif africain et vulgarisé par la Commission de l'Union africaine.

(d) L'Afrique du Sud doit être appuyée dans la préparation de la Coupe du monde FIFA 2010, et les Etats membres doivent tirer pleinement profit des opportunités commerciales et socio-économiques de l'événement.

Point 6 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion

22. Le représentant du Nigeria a confirmé l'offre de son pays d'abriter la session spéciale de la Conférence de l'Union africaine (UA) des Ministres des sports en 2009. L'offre a été saluée à l'unanimité. La date exacte de la session sera arrêtée en temps opportun.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

23. Sous ce point ? aucune question n'a été soulevée et aucune information supplémentaire n'a été fournie.

Point 8 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

24. Le Rapporteur, le Rev. Willem Konjoré, a présenté le projet de rapport de la réunion ministérielle aux ministres, pour examen. Le rapport a été ensuite adopté tel qu'amendé.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture

25. Le président, S.E. O.B. Amoah a exprimé ses remerciements aux délégués et à la Commission de l'Union africaine pour leurs précieuses contributions qui ont permis le succès de la réunion.

26. La session a ensuite été déclarée close.

EX.CL/472 (XIV)
Annexe

**CADRE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU SPORT EN AFRIQUE
(2008 – 2018)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: www.africa-union.org

**DEUXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE
DES SPORTS
10-14 OCTOBRE 2008**

ACCRA (GHANA)

CAMS/EXP/3(II)

**CADRE STRATEGIQUE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DU
SPORT EN AFRIQUE
(2008 – 2018)**

Table des Matières

RESUME DIRECTIF.....	3
1^{ère} PARTIE :HISTORIQUE ET CONTEXTE	5
1.1 Introduction.....	5
1.2 Principe de base pour un Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique.....	7
1.3 La Vision et la Mission de l'UA	8
2^{ème} PARTIE: LE CADRE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT EN AFRIQUE	
2.1 Buts et objectifs.....	8
2.2 Principes, directives et résultats attendus.....	9
2.3 Partenaires et bénéficiaires.....	11
3^{ème} PARTIE: ENJEUX PRINCIPAUX ET STRATEGIES RECOMMANDEES	
3.1 Sport pour tous.....	11
3.2 Développement Economique.....	11
3.3 Développement social et personnel.....	13
3.4 Culture.....	13
3.5 Education.....	14
3.6 Santé.....	15
3.7 Jeunes.....	15
3.8 Paix.....	16
3.9 Egalité en genre.....	16
3.10 Environnement.....	17
3.11 Bénévolat.....	18
3.12 Personnes handicapées.....	18
3.13 Anti-dopage dans le sport.....	19
3.14 Valeurs et Ethique.....	19

3.15	Formation et Recherche dans le Sport.....	20
3.16	Médias.....	21
3.17	Infrastructures.....	21
3.18	Reconnaissance de l'Excellence sportive, Prix et Mesures Incitatives.....	22
3.19	Participation et Capacité.....	22
3.20	Interaction.....	23

4^{ème} PARTIE: SOUTIEN ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES SPORTIFS

4.1	Leadership sportif, responsabilisation et partenariat	24
4.2	Financement des programmes sportifs	24

5^{ème} PARTIE: CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE

5.1	Rôle de la Commission de l'Union africaine.....	25
5.2	Communautés économiques régionales	25
5.3	Etats membres	25
5.4	Organisations sportives nationales et internationales.....	26

6^{ème} PARTIE : SUIVI ET EVALUATION DU CADRE STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT EN AFRIQUE 26

ANNEXE 1: STRATEGIES PROPOSEES ET ACTIVITES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION

EN VUE DU DEVELOPPEMENT	
DU SPORT AU NIVEAU NATIONAL.....	27

RESUME DIRECTIF

La vision et la mission de la Commission de l'Union africaine est de construire une Afrique unie, prospère et pacifique en utilisant au mieux les ressources humaines et matérielles du continent. A cet effet, le Cadre stratégique du Sport pour le développement durable en Afrique, au travers du Sport sera un puissant catalysateur de mobilisation en vue de l'unité, de la solidarité ainsi que du développement économique et social.

L'Afrique a gagné en notoriété par les performances exceptionnelles de ses athlètes tout en déployant les valeurs intrinsèques africaines de dignité, d'intégrité, de tolérance, de solidarité, de générosité et de respect des personnes. Malheureusement, le sport en Afrique est en proie à la mauvaise organisation, aux tricheries, au dopage, à la corruption, aux détournements de fonds, aux conflits d'intérêt, à la violence, au racisme, à l'intolérance, aux scandales, qui sont tributaires de la superstition, du chauvinisme et de l'influence de l'argent. Par ailleurs, ces problèmes sont une entrave au développement du sport notamment en ce qui concerne une plus grande participation et la mise à disposition d'équipements et de structures sportives.

Le mouvement sportif africain a une histoire respectable et est connu pour son rôle dans la lutte pour les libertés politiques dans le continent entre autres. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine ont par conséquent, intégré le développement du sport dans la recherche de l'intégration, de la paix et du bien-être au sein de la Commission de l'Union africaine, des Etats membres et du Mouvement sportif africain.

Le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique devra harmoniser les domaines d'intervention en vue d'une stratégie de développement concertée des activités sportives en Afrique, et favoriser des relations harmonieuses des acteurs du Mouvement sportif africain dont l'objectif serait ultérieurement de promouvoir la participation et l'excellence, le renforcement des capacités, l'éthique et les valeurs du sport en Afrique.

Le Cadre stratégique recommande des stratégies visant à répondre aux enjeux du sport africain: le sport pour tous, le développement économique, social et individuel, la culture, l'éducation, la santé, les jeunes, l'égalité en genre, l'environnement, le bénévolat, les personnes handicapées, le sport sans dopage, les valeurs et l'éthique, la formation et la recherche, les médias, les infrastructures, les finances et le parrainage, la reconnaissance de l'excellence, la participation et les capacités ainsi que l'interaction notamment le financement du sport, le partenariat, enfin le renforcement des relations entre les gouvernements et les organisations sportives nationales et internationales. Le rôle de la Commission de l'UA et d'autres partenaires dans la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour le Sport sont en outre mis en exergue notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation.

En dernier ressort, le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique, dans son Annexe, fait des recommandations aux Etats

membres sur des propositions de stratégies et des activités devant apparaître dans les programmes d'action nationaux sur le développement du sport axés sur quatre thèmes principaux du Cadre stratégique pour le Sport qui sont le renforcement de la participation, des capacités, l'interaction et l'excellence.

1^{ère} PARTIE : HISTORIQUE ET CONTEXTE

1.1 Introduction

1. L'Union africaine s'efforce d'atteindre une plus grande unité et la solidarité entre les pays et les peuples du continent en vue de promouvoir leur développement économique et social. Le sport pourrait devenir un phénomène social dans la vie culturelle, sociale, économique et politique des Etats membres de l'Union Africaine et jouer un rôle majeur dans la promotion de l'unité, de la solidarité, ainsi que dans le développement économique et social. Le sport est largement reconnu comme un secteur clé où l'Afrique a fait ses marques en s'élevant au delà des contraintes de pauvreté et de discorde. L'Afrique n'est pas seulement connu pour les brillantes performances de ses athlètes mais également pour les valeurs purement africaines de dignité, d'intégrité, de tolérance, de solidarité, de générosité et de respect des personnes. L'Afrique a particulièrement contribué à la culture du sport tel que pratiqué dans le monde aujourd'hui.

2. Le sport a la capacité de développer les aspects physiques, intellectuels, sociaux et moraux de la vie de tous les citoyens d'Afrique. Le sport a, en outre été pendant longtemps, un moyen de communication entre les nations et les peuples et un instrument qui brise les barrières tout en préservant la paix. Au-delà de ses dimensions physiques et sanitaires, le sport contribue au développement intégral et harmonieux ainsi qu'au bien-être de l'homme.

3. Malheureusement une véritable menace semble peser sur la pratique du sport dans le monde et s'est également propagée dans le sport africain nécessitant la prise de mesures concrètes à l'effet de défendre la dignité africaine afin de revenir à une pratique sportive minée par la mauvaise organisation, les tricheries, la corruption, les détournements de fonds, les conflits d'intérêt, la violence, le racisme, l'intolérance, le dopage ainsi qu'un manque de respect du code d'éthique fondé sur les valeurs africaines et les valeurs olympiques universelles. Ce qui explique que le Mouvement Sportif Africain a été secoué par des critiques publiques et insidieuses sur des questions qui ont sérieusement menacé sa crédibilité et terni le prestige légitime qu'il a gagné à travers les performances de ses athlètes au niveau mondial dans nombre de compétitions organisées à travers le monde.

4. Certains des défis du Mouvement sportif africain consistent à inculquer une éthique africaine dans l'esprit des responsables sportifs et des athlètes comme préalable à la gestion et à une pratique saine du sport afin de lutter contre les déviations nées des superstitions, du chauvinisme et de l'influence de l'argent. Il faudrait par ailleurs favoriser une étroite solidarité entre les Etats et les organisations sportives afin de promouvoir le sport dans les Etats membres au travers de la mise en œuvre des systèmes de gestion qui préconiseraient l'épanouissement des jeunes, une meilleure gestion des organisations sportives et l'utilisation optimale des ressources financières et matérielles.

5. L'éducation et la régulation par les pairs seraient par conséquent essentiels pour la promotion du sport par les acteurs clé du Mouvement sportif africain dans l'ensemble et la coordination au niveau continental.

6. Reconnaissant le rôle du sport dans la vie culturelle, sociale, économique et des personnes et des communautés ainsi que dans la construction d'une plus grande unité, de la solidarité et de l'intégration en Afrique, de nombreuses décisions ont été prises par la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement et le Conseil exécutif notamment:

(a) La décision Ex.CL/Déc.62 (III) du Conseil exécutif de 2003 relative au Sport et aux Jeunes en Afrique qui, entre autres, "... a exhorté les Ministères des Etats membres chargés du Sport à créer un Comité consultatif qui mettrait l'accent sur l'Education physique et sportive en vue de mobiliser le Mouvement sportif dans la Campagne d'éradication du VIH/SIDA et le dopage, la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté." Le Comité consultatif du Sport a été mis sur pied en Octobre 2003 à Abuja au Nigeria lors des 8^{èmes} Jeux africains et était composé de onze (11) Etats membres, quatre organisations et associations sportives et de l'Union africaine;

(b) La décision Ex.CL/30 (III) du Conseil exécutif de 2003 sur le Sport et le Dopage en Afrique prescrivant l'élaboration d'une politique anti dopage;

(c) La décision Ex.CL201 (VII) du Conseil exécutif de 2005 sur la restructuration et la relance du Conseil supérieur du Sport en Afrique;

(d) La Décision AU/Déc.12 (II) de la Conférence de 2004 sur la proclamation de 2004 comme " l'Année internationale de l'Education physique et sportive au service du Développement et de la Paix » ;

(e) La décision AU/Déc.93 (VI) de la Conférence de 2006 sur la déclaration de 2007 comme " Année Internationale du Football Africain (AIFA)" Cette décision reconnaissait le rôle de la Confédération africaine de Football qui célébrait en 2007 son 50^{ème} Anniversaire mettant ainsi en exergue le sport comme moyen de promotion de l'unité, de la solidarité, de la paix et de la réconciliation ainsi que ses campagnes de prévention contre des fléaux tels le VIH/SIDA qui touchent les jeunes du continent;

(f) La décision AU/Déc.2 (VII) de la Conférence de 2007, a prescrit à la Commission d'organiser la Conférence des Ministres du Sport afin de renforcer les capacités dans l'organisation des

activités marquant l'Année internationale du Football Africain ainsi que de s'étendre sur des activités concrètes relatives à la Coupe du Monde 2010;

(g) La décision Ex.CL/353 (XI) du Conseil exécutif de 2007 prescrivant, entre autres, l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres du Sport de l'Union africaine conformément à la décision des Comités Techniques Spécialisés en vue du développement du Cadre stratégique pour le Sport de l'Union africaine.

1.2 Principe de Base pour un Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique

7. La Commission de l'Union africaine, à travers le Département des Affaires Sociales chargé du Sport de l'Union africaine doit coopérer avec les Ministères de la Jeunesse et des Sports, les organisations sportives intergouvernementales et non gouvernementales et jeter les fondements d'une stratégie de développement concertée de l'activité sportive du continent sur la base des missions complémentaires, la convergence d'objectifs, l'harmonisation et la coordination des programmes.

8. Le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique servirait à harmoniser les domaines d'intervention à l'effet de jeter les fondements d'une stratégie de développement concertée de l'activité sportive en Afrique, et pour ce faire ,creer et maintenir des relations harmonieuses entre les acteurs du Mouvement Sportif Africain. Ces acteurs sont notamment les Gouvernements nationaux des Etats membres de l'UA qui financent essentiellement les activités sportives dans chaque pays, le Comité international olympique (CIO) qui soutient les Comités olympiques, les Fédérations sportives nationales et internationales qui confèrent la légitimité et fournissent des ressources aux fédérations nationales, l'Agence mondiale contre le dopage, qui coordonne le programme mondial de lutte contre le dopage et apporte son soutien aux six (6) agences régionales africaine de lutte contre le dopage, ainsi que à des agences nationales de lutte contre le dopage et à d'autres Organisations sportives inter-gouvernementales et non-gouvernementales. Les bénévoles responsables locaux du mouvement sportif qui dynamisent le sport à travers leurs initiatives et leur consécration au travail doivent être salués à leur juste valeur car le sport ne peut se développer sans le soutien des bénévoles qui jouent un rôle essentiel et stratégique. Le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique est une politique commune qui vise à booster le sport et l'éducation physique pour l'avancement et le développement des Etats membres de l'Union africaine et de leurs peuples.

9. Le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport servira de support d'assistance nécessaire pour les responsables sportifs, les administrateurs et les organisations similaires dans la résolution des difficiles défis du vingt et unième siècle. Des solutions durables seront trouvées dans le cadre d'une réflexion approfondie et d'un esprit de créativité. On espère

que ce Cadre stratégique ouvrira la voie à un système sportif inscrit dans la durée et plus ouvert pour l'Afrique dans les années à venir.

1.3 La Vision et la Mission de l'UA

10. La Vision de l'Union africaine est une Afrique en paix, intégrée et prospère, une Afrique tirée par son peuple, un acteur dynamique dans la communauté internationale.

11. Afin de traduire la Vision en actions concrètes, sept missions ont été assignées à la Commission de l'Union Africaine à savoir:

- Construire la capacité d'intégration des acteurs;
- Assurer la cohérence globale des programmes visant à accélérer le processus d'intégration;
- Rechercher des voies et moyens et instituer un organe de surveillance stratégique sur les problèmes majeurs qui affectent l'avenir du continent;
- Jouer le rôle de plaidoyer tout en assurant une information dynamique de l'Afrique vis à vis du monde;
- Tenir le rôle de leader dans la promotion de la paix, de la sécurité humaine et de la bonne gouvernance du continent;
- Stimuler le développement économique, social et culturel du continent, et particulièrement dans le secteur social; une définition du cadre des programmes au niveau continental pourrait faciliter la réalisation des objectifs de couverture sanitaire et de mise à niveau des indicateurs éducatifs; et
- Etablir un mécanisme permanent de suivi-évaluation.

12. En lieu et place des missions énoncés ci dessus, le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique sera non seulement le catalyseur de la vision de l'Union africaine, notamment en matière d'intégration et de construction de la paix, mais il permettra en outre de stimuler le développement économique, social et culturel en ce qu'il maximisera la participation, renforcera la capacité et promouvra l'interaction et l'excellence dans les domaines managérial et technique.

2^{ème} PARTIE: LE CADRE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

2.1 Buts et objectifs

13. Le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique a été élaboré en vue d'atteindre l'objectif ci après: promouvoir la participation et l'excellence, renforcer les capacités de promotion de l'éthique et des valeurs du sport en Afrique.

14. La **vision** du Cadre stratégique consiste à :

Doter un environnement dynamique et à la pointe au sport qui permettrait à tous les Africains d'expérimenter et de s'impliquer dans des activités sportives afin d'étendre leurs capacités et intérêts et de compétir en plus grand nombre sur la scène internationale

15. Le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport a les **objectifs spécifiques suivants:**

Harmoniser et coordonner les positions des gouvernements africains en vue de faciliter :

- *Le « Sport pour tous » en tant que droit de l'homme dans un environnement d'apprentissage et de travail dans les pays africains.*
- *Le Sport pour l'excellence ou la participation élitiste et les réalisations prestigieuses dans les sports en Afrique.*
- *Le Sport pour les personnes handicapées en Afrique ;*
- *Le Sport pour les femmes en Afrique.*
- *Le Sport au service du développement et de la paix en Afrique.*
- *Le Sport pour l'intégration des peuples africains.*

2.2 Principes, directives et résultats attendus

16. Ce Cadre stratégique

- **représente la vision commune ainsi que les objectifs de toutes les instances sportives gouvernementales africaines pour la période 2008 à 2018 et les défis auxquels doit faire face la communauté sportive pour atteindre ses objectifs;**
- **s'assure de ce que les sportifs africains soient reconnus sur l'arène internationale pour l'excellence dont ils font montre dans les compétitions nationales et internationales et pour leur leadership dans le développement du sport et de la société en Afrique et partout ailleurs;**
- **veille à ce que les sportifs africains de tous âges et aptitudes acquièrent une vaste expérience sportive assurée par des bénévoles, des coaches et un personnel dévoués et qualifiés ;**
- **donne un sens de citoyenneté et une qualité de vie aux personnels sportifs africains renforcés par une plus grande participation aux activités sportives;**
- **améliore la communication et la collaboration entre les partenaires;**
- **engage tous les gouvernements à fixer des objectifs par rapport à une meilleure participation et performance en sport conjointement avec leurs confédérations, fédérations, organisations et communautés sportives respectives;**
- **exhorte les gouvernements à renforcer la communication régulière et formelle avec leurs confédérations, fédérations,**

organisations et communautés sportives respectives sur des questions qui relatifs au sport et en particulier à renforcer la lutte contre le dopage dans le Sport notamment en apportant leur soutien aux agences nationales et régionales de lutte contre le dopage;

- **renferme des propositions de stratégies et activités complémentaires élaborées pour les plans d'action nationaux en faveur du développement du sport pour leur mise en œuvre par les Gouvernements de manière collective ou individuelle, bilatérale ou multilatérale, et par chaque communauté sportive;**
- **promeut des programmes qui répondront aux besoins de tous les sportifs et des spectateurs; et**
- **contribue à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.**

17. On peut prévoir que le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport produira les effets suivants:

- **La majorité des Africains auront en commun un sens de citoyenneté et une qualité de vie à travers une plus grande participation dans les activités sportives;**
- **Le système sportif veillera à ce que les africains de tous âges et compétences bénéficient d'une vaste expérience sportive assurée par des bénévoles, des coaches et d'un personnel dévoués et qualifiés;**
- **Les africains seront reconnus sur la scène internationale pour leur excellence dans les compétitions nationales et internationales et pour leur rôle de leader dans le développement du sport et de la société à travers le sport en Afrque et dans le monde ;**
- **Les systèmes sportifs s'attèleront à répondre aux besoins des athlètes et des participants.**

2.3 Partenaires et Bénéficiaires

18. La collaboration entre la Commission de l'UA, les Gouvernements des Etats membres, le secteur privé, les Secrétariats des Communautés Economiques Régionales, les Organisations sportives nationales, continentales et internationales, les Organisations sportives et culturelles panafricaines, et l'Agence mondiale Anti Dopage (AMAD) entre autres parties prenantes, est prescrite dans le Cadre stratégique.

19. Les bénéficiaires seront les athlètes, les administrateurs du sport, les supporters et ultérieurement les citoyens des Etats membres de l'Union africaine.

20. La mise en œuvre efficace du Cadre stratégique pour le développement durable du Sport ainsi que les propositions de stratégies et d'activités élaborées pour les Plans d'Action Nationaux en faveur du

Développement du Sport requiert une interaction effective entre les parties prenantes, ce qui par conséquent renforcerait le leadership politique des Etats membres dans le domaine du sport et davantage de responsabilisation de la part des partenaires.

3^{ème} PARTIE: ENJEUX PRINCIPAUX ET STRATEGIES RECOMMANDEES

3.1 Sport pour tous

21. Le sport pour tous est un mouvement qui assure la promotion de l'idéal Olympique qui considère que le sport est un droit humain pour tous les hommes quelque soit leur race, leur classe sociale et leur sexe. Ce mouvement recherche la promotion de la santé, la mise en forme et le bien être à travers des activités sportives qui peuvent être adaptées aux personnes de tous âges, des deux sexes, de condition sociale et économique différente malgré des cultures locales et régionales. Un engagement politique soutenu et le soutien à tous les niveaux sont des préalables essentiels pour le développement et la durabilité du Sport pour tous et des initiatives d'activité physique au sein des pays.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">a) Faciliter la participation de la communauté dans le mouvement "Sport pour tous" et autres programmes récréatifs selon leur intérêt.b) Faciliter la participation des membres des forces de défense et de police dans diverses activités sportives en travaillant étroitement avec les Ministères respectifs.c) Faciliter la participation des travailleurs dans divers types d'activités sportives en travaillant de concert avec les syndicats.d) Assurer la participation directe des femmes dans les activités sportives dans leur localité, les institutions scolaires, les lieux de travail et veiller au partage équitable des retombées.e) Rendre accessible l'activité sportive à tout homme et toute femme, tout en tenant compte des aspirations personnelles et des capacités, ceci à travers une diversité de sports collectifs et de loisirs. |
|--|

3.2 Développement Economique

22. Le sport peut être un catalyseur efficace de développement économique, notamment au niveau local. L'interdépendance entre les différents éléments du secteur du sport est très efficace si elle est mise en valeur localement à cause des économies d'échelle existantes. Chaque secteur du sport pris individuellement peut générer des activités, des emplois et des richesses. Lorsque plusieurs activités ou programmes sont mis ensemble dans une stratégie, il est possible de faire des bénéfices supplémentaires à cause des synergies qui en résultent. La conception de même que la mise en oeuvre des stratégies de développement économique locale et sportive doivent être participatives, incitatives et faciliter le partenariat entre les parties prenantes locales et même des partenariats entre secteurs différents.

23. La dimension économique du sport n'est plus un exemple isolé mais est typique des nombreux domaines de progrès social. Il est de plus en plus évident que la dimension économique du sport a un impact réel sur le développement.

24. Plusieurs secteurs clé peuvent être utilisés comme moyen de pression pour la contribution du sport au développement économique. Le sport affecte l'activité économique de diverse manière. Les secteurs de l'information et de la communication ainsi que l'industrie au détail du sport peuvent effectivement tirer avantage des différentes ressources notamment les équipements, le matériel et les infrastructures. Des partenariats pour la création d'infrastructures en Afrique doivent être encouragés par des mesures incitatives et l'existence de ressources humaines qualifiées.

25. La nécessité d'une approche stratégique au sport implique que la question du développement soit examinée avec tout le potentiel disponible en Afrique, Le tourisme sportif ainsi que les jeux et sports traditionnels sont également une opportunité non négligeable. Le continent africain regorge de ressources naturelles et géographiques et le secteur est actuellement en pleine expansion. Le tourisme sportif est un secteur qui a d'énormes potentialités qui sont sous exploitées mais qui peuvent être liées à la protection de l'environnement et au renforcement des capacités locales.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Développer des activités basées sur le sport en utilisant les structures sportives existantes, les programmes sportifs communautaires, et créer des emplois particulièrement à l'intention des jeunes.**
- b) **Renforcer les capacités de la main d'oeuvre au travers d'activités à caractère sportif et du sport comme moyen efficace de formation et d'emploi.**
- c) **Stimuler le développement économique par la construction et la réhabilitation des infrastructures sportives.**
- d) **Générer des recettes considérables du sport que ce soit par le sport professionnel ou par l'organisation d'évènements d'envergure nationale**

3.3 Développement social

26. Le sport est un instrument essentiel dans la formation d'individus forts et de communautés dynamiques qui permet de stimuler l'orgueil collectif, l'identité et le sens de l'appartenance. Le sport est en outre un moyen efficace qui permet d'impulser le développement social et de favoriser la cohésion sociale en particulier pour le groupe cible que constitue les jeunes. Le sport permet ensuite de cultiver l'estime de soi et de vaincre des défis personnels et sociaux grâce au pouvoir et à l'influence majeure qu'il a sur les groupes marginalisés et sous représentés.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Renforcer les capacités humaines de base, créer des liens entre les individus, les valeurs essentielles d'équipe et les talents personnels à travers des programmes sportifs conçus à cet effet.
- b) **Impulser le développement social et favoriser la cohésion sociale notamment en encourageant la participation des jeunes.**
- c) **Combiner le développement des compétences sociales et personnelles avec le sport comme moyen effectif dans la prise de décisions éclairées par rapport à l'utilisation ou non de drogues.**
- d) **Utiliser le sport comme tribune de mobilisation des jeunes au sein de la communauté contre le travail des enfants.**
- e) **Utiliser le sport comme moyen d'intégration des personnes handicapées dans la société permettant ainsi une interaction sociale active, qui élimine les préjugés.**
- f) **Promouvoir la stabilité, la tolérance, l'inclusion sociale et la construction de la communauté.**

3.4 Culture

27. Le sport a un rôle majeur dans la culture. Les peuples s'expriment et célèbrent leurs communautés à travers des sports et des jeux traditionnels. On se raconte des histoires, des mythes et des enseignements autour du sport. Au travers du sport, les peuples apprennent des valeurs et des comportements qui s'appliquent à tous les domaines de la vie notamment l'ardeur au travail, la discipline, l'humour, l'esprit d'équipe, le respect des autres et le fair play.

28. Les jeux traditionnels sont un amalgame prolifique de personnes, de groupes et de communautés diverses composées de cultures linguistique, religieuse et sociale différentes. Ces jeux présentent une diversité d'identités culturelles qui peuvent unir les peuples limitant ainsi les préjugés. Leur contribution au dialogue et à la fusion est un atout dans le Cadre stratégique d'une culture de paix.

29. Les peuples dans chaque communauté du continent sont composés de groupes et d'individus du niveau local jusqu'au niveau mondial. Les africains se détendent autour du sport qui très souvent est un sujet commun à tous.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Mettre l'accent sur les sports et les jeux traditionnels dans chaque Etat Membre en impliquant les autorités traditionnelles et politiques.**
- b) **Organiser chaque année les sports et les jeux traditionnels au niveau régional dans toutes les cinq (5) régions de l'Union africaine.**
- c) **Mener des recherches sur les sports et les Jeux traditionnels africaine en vue d'élaborer et de normaliser les règles et de les élever à terme au niveau de compétitions internationales.**

3.5 Education

30. Le premier point de contact et d'exposition de l'homme ordinaire au sport est l'école. C'est ici que les bases de l'activité récréative et de l'éducation physique sont inculquées. L'objectif fondamental du système éducatif est d'avoir « un esprit sain dans un corps sain » et l'émergence future d'une élite sportive dépendra d'une approche structurée du sport qui implique tous les partenaires de l'éducation. Le Cadre stratégique veille à ce que le sport soit partie intégrante des programmes scolaires et qu'un manuel scolaire soit élaboré pour l'éducation physique à l'école.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Inclure le sport comme partie intégrante des programmes scolaires et concevoir un manuel pédagogique d'éducation physique à l'école.**
- b) Etablir un programme structuré de sport dans toutes les écoles et qui implique tous les élèves sauf ceux qui en sont dispensés d'avis médical.**
- c) Enseigner l'éducation physique à tous les niveaux du système éducatif.**
- d) Assurer la formation des enseignants à l'éducation physique de base.**
- e) Encourager les élèves à acquérir une culture saine de l'activité physique à travers le sport.**
- f) Mettre à disposition des élèves une variété d'activités physiques à l'effet de relever un enseignement à vie et leur participation à travers l'éducation physique.**
- g) Créer des structures et les doter d'un équipement de sport et d'activité physique dans toutes les écoles.**

3.6 Santé

31. La participation au sport contribue à adopter un style de vie sain et à prévenir des maladies. L'activité physique est fondamentale à un développement humain positif et participe à une vie plus saine, plus productive ainsi qu'à rallonger l'espérance de vie. La pratique du sport et de l'activité physique à tout âge donne une certaine résistance aux maladies cardio-vasculaires, cardiaques, au diabète, à l'obésité et aux maladies mentales. Il est nécessaire de mettre en place une stratégie politique qui intègre une approche sociale, le bien-être et la santé à travers l'éducation physique et le sport. Cette approche aura sans aucun doute des avantages inestimés.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Prévoir suffisamment d'espace et des structures d'activité physique pour tous les logements à construire et les nouveaux domaines tant publics que privés.
- b) Développer des stratégies et des programmes peu coûteux à l'effet de motiver des personnes inactives à la pratique effective de l'activité physique.**
- c) Développer des compétitions aux niveaux local, régional, national et international afin de préserver la santé et le développement des jeunes athlètes et qui sont conçues pour l'épanouissement des enfants impliqués.**
- d) Coopérer avec le corps médical pour la conception de plans d'accès aux structures de médecine sportive pour le développement des athlètes nationaux.**

3.7. Jeunes

32. Le sport met les jeunes en contact les uns avec les autres et avec d'autres communautés, enseigne les capacités de leadership, est un excellent moyen d'expression et relève généralement le niveau de vie. Le capital social est constitué dans l'enseignement de l'organisation des réunions, la négociation du partage des structures, et s'occupe des attentes, des réussites et des échecs. Le sport est une activité populaire qui est prescrit dans différents domaines de compétence de la politique de l'UA et il contribue en terme économique, social, culturel ainsi qu'en matière de santé publique et de bien-être du jeune africain. Le sport est en outre un instrument éducatif fondamental car il enseigne le fair play, l'esprit d'équipe et un sens de solidarité de même qu'il promeut la non discrimination en matière de genre, d'ethnie et de couche sociale

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Créer des opportunités aux jeunes afin qu'ils améliorent leurs compétences, deviennent des citoyens productifs et contribuent de manière significative aux différentes disciplines sportives pour le développement de leur pays.
- b) Mettre à disposition des activités récréatives , créer des centres de loisirs et réhabiliter les structures existantes afin de protéger les jeunes des problèmes sociaux en les impliquant dans des activités socialement inoffensives.
- c) Créer des opportunités aux jeunes afin qu'ils bénéficient des programmes d'éducation physique leur permettant de renforcer leurs capacités et compétences sportives.
- d) Développer des initiatives à l'intention des jeunes sur la gestion des organisations sportives afin que ceux ci participent au renforcement de leurs capacités en matière de leadership.
- e) Etablir des réseaux de développement entre les Associations sportives des Jeunes en Afrique et dans d'autres pays du monde à travers l'élaboration des programmes d'échange réguliers.

3.8 Paix

33. Le sport en tant que langage universel peut être un puissant moyen de promotion de la paix, de la tolérance et de compréhension qui unit les peuples

et brise les barrières culturelles et religieuses. Les Gouvernements et les agences internationales reconnaissent de plus en plus que le sport est un puissant outil peu exploité pour le développement de la reconstruction après conflit. Dans des programmes intégrés, le sport peut être utilisé pour sortir les jeunes filles et les jeunes garçons des rues. Le sport est un excellent "Terrain de Formation de la Démocratie" et de promotion de l'action collective. Le sport permet en outre de sensibiliser sur le drame des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur, d'éradiquer la discrimination et les stéréotypes.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Considérer le sport comme moyen pratique de communication des messages de paix et de recherche de solutions pacifiques aux problèmes.**
- b) **Promouvoir la paix à travers le sport en tant que puissant outil tant de manière symbolique sur le plan mondial que pratique au sein des communautés.**
- c) **Utiliser le pouvoir du sport comme instrument de prévention des conflits et de construction d'une paix durable.**
- d) **Alléger les tensions et créer le dialogue à travers le sport notamment en situation d'après conflit.**
- e) **Permettre de bâtir le caractère et l'assurance à travers le sport et préparer les jeunes à faire face aux défis d'un monde compétitif.**
- f) **Se servir du sport comme un pont entre les réfugiés et les communautés hôte donnant ainsi l'opportunité à ces communautés de s'impliquer dans des actions positives.**

3.9 Egalité en Genre

34. L'égalité en genre est un objectif de développement et fait partie des droits civil, culturel, économique, politique et social universellement reconnus. L'objectif de la Politique de l'Egalité en Genre de l'UA est de veiller à ce que toutes les interventions des États membres renforcent les opportunités des hommes et des femmes d'exercer leurs droits afin d'avoir un accès équitable et le contrôle sur les retombées du développement. Le sport peut donner accès aux femmes aux lieux publics pour leurs réunions en vue d'acquérir de nouvelles connaissances, de se soutenir, et d'exercer leur liberté d'expression et de circulation. Le sport promeut l'éducation, la communication, les capacités de négociation et de leadership qui sont indispensables à l'émancipation des femmes. Le Cadre stratégique doit atteindre les objectifs suivants :

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Promouvoir l'égalité en genre dans les domaines économique et politique particulièrement en matière d'emploi.
- b) Promouvoir une participation et une représentation équitable dans les organes de prise de décision à tous les niveaux.
- c) S'assurer que toutes les femmes ont l'opportunité de participer aux activités sportives dans un cadre sain et propice qui tienne compte de la préservation des droits de dignité, de respect de l'égalité individuelle à participer au sport quelque soit sa race, sa religion, son sexe, son handicap et son origine sociale.**
- d) Promouvoir le leadership des femmes notamment en augmentant le nombre de femmes coaches, conseillers et responsables.
- e) Prescrire des programmes de développement sur l'égalité en genre et de formation en matière d'éducation.

3.10 Environnement

35. Le rôle du sport est important car il faut tenir compte de l'impact du sport sur l'environnement ainsi que de l'impact de l'environnement sur le sport. Toutes les activités, événements et structures sportives ont un impact sur l'environnement par rapport à la création des problèmes écologiques ("empreinte écologique") et détruisent l'écosystème. Bien que le sport ne soit pas une cause majeure de pollution, son impact cumulatif est significatif par rapport aux pesticides, à l'érosion, à la production des déchets et la déperdition de l'habitat. Par conséquent, l'impact négatif du sport sur l'environnement doit toujours être minimisé. Les infrastructures et les problèmes environnementaux sont étroitement liés à la qualité de la vie et au développement durable. Il est nécessaire d'envisager une politique commune du "sport et de l'environnement".

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Sensibiliser et tenir compte des valeurs de la nature et de l'environnement dans la planification et la construction des structures sportives.**
- b) S'engager au sport dans un environnement durable étant donné que la détérioration des conditions écologiques a un impact sur la santé, le bien-être et les conditions de vie des hommes et des communautés ainsi que leur niveau d'activité physique.**
- c) Assurer une meilleure éducation du public sur le rapport entre le sport et le développement durable ainsi que sur l'importance de la nature.**
- d) Promouvoir le développement durable, préserver les droits des générations futures à un environnement viable et oeuvrer pour une meilleure protection environnementale et sanitaire de même que l'amélioration de la qualité de vie.**
- e) Encourager et motiver les organisations sportives dans leurs efforts de préservation de la nature et de l'environnement.**

3.11 Bénévolat

36. Les bénévoles jouent un rôle stratégique important dans les programmes sportifs. Le bénévolat procure des avantages à l'homme et à la société dans son ensemble créant en outre un capital social qui permet de construire et de consolider la cohésion sociale et la stabilité. Le sport

encourage le bénévolat au sein de la société et réalise les retombées sociales qui en résultent.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Recruter des bénévoles locaux et internationaux pour mettre en oeuvre les programmes sportifs à l'école et dans les communautés défavorisées.**
- b) **Encourager les bénévoles à s'engager dans des activités qui incluent des programmes d'éducation physique, des sports organisés, des festivals sportifs, les sports pour personnes handicapées et le développement des clubs de sport communautaire.**
- c) **Veiller à ce que les bénévoles jouent un rôle stratégique et soient mobilisés dans la mise en œuvre du sport dans les programmes de développement.**
- d) **Assurer la formation des moniteurs sportifs bénévoles au moment opportun.**
- e) **Créer le capital social permettant de construire et de consolider la cohésion et la stabilité.**

3.12 Personnes handicapées

37. En Afrique, les personnes handicapées sont nombreuses et leur nombre va grandissant pour diverses raisons qui les empêchent de jouer pleinement leur rôle dans la société et dans le monde du travail. Les hommes vivent ensemble et survivent à des maladies, aux accidents ou à la guerre qui auraient pu leur être mortels ou encore leur faire perdre un membre de leur corps. Le défi consiste à leur procurer des conditions de vie meilleures afin qu'ils jouent un rôle actif dans la société. Le sport pour personnes handicapées peut être considéré sous deux angles: premièrement par l'élaboration de politiques spécifiques propres aux personnes handicapées et deuxièmement sous un point de vue purement sportif. Le sport peut leur permettre d'être au fait des nombreux problèmes qui existent. Le sport peut également jouer un rôle significatif dans la création d'une société sans barrières, servir comme facteur d'intégration sociale et ouvrir la voie à l'emploi.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Mettre un accent particulier sur les personnes handicapées et faciliter leur participation dans des activités sportives adaptées à leur condition.
- b) Veiller à la participation des personnes handicapées dans les activités sportives dans leur localité, les institutions d'enseignement et les lieux de travail et s'assurer qu'ils engrangent une part égale des retombées.
- c) Encourager la pratique du sport et des activités physiques aux personnes physiquement et mentalement handicapées car elle leur donne accès au développement des talents individuels, à la rééducation, à l'intégration sociale et à la solidarité.
- d) Créer des conditions qui permettront aux personnes handicapées de se servir de leur handicap en tant qu'individu ou dans le cadre des associations afin de contribuer au développement du sport et à leur autonomie à travers la participation aux différents événements sportifs.
- e) Faire des efforts dans le sens d'inculquer aux personnes handicapées la confiance et l'autonomie à travers l'éducation, la formation, des opportunités d'emploi et d'autres services.

3.13 Anti-dopage dans le sport

38. L'objectif de la lutte contre le dopage dans le sport est d'apporter une réponse consistante et effective à l'utilisation de substances prohibées et de pratiques interdites en sport en vue de dissuader tous ceux qui ont recours aux pratiques de dopage et par ailleurs protéger ceux qui s'engagent au dopage du sport libre. L'Union Africaine travaillera de concert avec l'Agence Mondiale Anti Dopage (AMAD), les gouvernements, les ONG et d'autres agences telles que les agences nationales et régionales africaines de lutte contre le dopage pour la protection des athlètes contre le dopage.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Développer des programmes d'éducation et en particulier des interactions entre le dopage et la lutte contre l'usage abusif des drogues.**
- b) **Créer de manière progressive un Observatoire africain pour la lutte contre le dopage dans le sport.**
- c) **Encourager les Etats Membres à mettre sur pied des laboratoires nationaux contre le dopage**
- d) **Etablir un partenariat proactif avec l'Agence mondiale anti dopage**
- e) **Soutenir le mouvement mondial de lutte contre le dopage dans le sport.**

3.14 Valeurs et Ethique

39. Les institutions gouvernementales et non gouvernementales prescrivent un environnement sain, sûr, correct et éthique à travers une action concertée pour le sport. Une base éthique commune pour le sport sera élaborée avec des principes, des normes et un cadre stratégique de comportement éthique. Ces normes et principes se rapportent au fair play, au dopage, au harcèlement, aux abus, à la violence, la santé, la sécurité et la justice procédurale. Des rôles et des mandats bien définis seront prescrits pour les individus, les institutions et les gouvernements. Des entreprises du

secteur privé, des associations professionnelles, des organisations internationales et des agences gouvernementales ont trouvé nécessaire de se conformer aux principes éthiques et aux normes afin de promouvoir leurs intérêts spécifiques et gagner ainsi l'assentiment public. Ces principes et standards sont essentiels pour la responsabilisation et la transparence du sport.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Elaborer des programmes aux fins de sensibiliser les parents, les éducateurs, les coaches et les administrateurs du sport sur la nécessité de se conformer aux valeurs éthiques du sport.**
- b) **Mobiliser les médias publics et privés à jouer un rôle de premier plan dans l'éducation des masses sur les vertus du sport, la lutte contre le sectarisme, le racisme, et la violence dans le sport.**
- c) **Exhorter les dirigeants africains et les personnels sportifs à s'entendre d'une seule voix dans la préservation de l'esprit sportif qui se caractérise par la loyauté, un comportement sain, l'humilité dans la victoire et le fair play dans la défaite, le respect des règles du jeu et de l'arbitre, l'estime pour l'adversaire.**
- d) **Protéger et renforcer l'éthique sportive de base, les normes morales, la dignité humaine et la sécurité de tous les participants.**
- e) **Combatte la violence sous toutes ses formes dans le sport notamment en canalisant le zèle excessif des fans dans l'organisation d'évènements sportifs amicaux et des activités de cohésion sociale.**

3.15 Formation et Recherche dans le sport

40. A cause du manque de structures de formation, d'opportunités de bourses et d'incitations de carrière qui permettraient aux africains de se spécialiser dans les domaines administratif, technique et scientifique du sport, un grand nombre de professionnels du sport se retrouvent sur la touche. La priorisation de la formation des administrateurs, des techniciens et des scientifiques du sport est par conséquent nécessaire au développement d'une stratégie africaine du sport.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Faciliter la formation de personnels sportifs qualifiés pour suppléer au manque de main d'oeuvre qualifiée.**
- b) **Encourager la recherche dans l'état d'avancement et les problèmes majeurs du sport en Afrique.**
- c) **Former un personnel spécialisé en sport à l'intérieur et à l'extérieur du pays.**
- d) **Créer des centres de développement sportif et des académies de sport pour la formation des différents personnels à tous les niveaux.**
- e) **Créer des institutions appropriées qui décernent des diplômes dans tous les domaines de la promotion et du développement du sport adaptés aux besoins des participants à tous les niveaux de la pratique du sport partant des bénévoles aux professionnels.**
- f) **Promouvoir et favoriser la recherche dans la fabrication et l'utilisation des matériaux et des équipements locaux.**

3.16 Media

41. La diffusion effective d'information est primordiale dans la promotion du sport. A cet effet, et afin d'intéresser le public dans son ensemble au sport, une couverture plus large ainsi que la promotion d'activités sportives sont nécessaires et prioritaires.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Renforcer la publicité et la communication autour des activités sportives tant par les gouvernementales que privées afin de mettre en exergue les initiatives de la société et de stimuler l'opinion publique et la participation.**
- b) **Encourager tous les médias à jouer un rôle majeur dans la promotion du sport en faveur d'une vie saine et encourager la participation de tous.**
- c) **Exhorter les organisations sportives nationales à entreprendre des activités de marketing et de promotion visant à relever la présence des spectateurs à ces événements.**
- d) **Développer des activités éducatives afin d'informer le grand public sur les règles et les qualifications des différentes disciplines sportives.**
- e) **Encourager les médias à enregistrer les événements sportifs et élaborer des programmes sportifs structurés.**

3.17 Infrastructures

42. La disponibilité et les normes des infrastructures sportives sont essentielles à la participation du public et la qualité du sport. Afin de faciliter et d'encourager une forte participation, de meilleures conditions, la sécurité et l'amélioration des performances, les infrastructures disponibles doivent être une priorité.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Mettre sur pied des structures de niveau acceptable aux fins de permettre le développement de nombreuses disciplines sportives.
- b) Instituer un système adapté de gestion et de maintenance des structures sportives.**
- c) Exhorter les gouvernements à mettre à disposition des espaces récréatifs dans les écoles, les communautés et les prévoir dans le développement de l'habitat.**
- d) Prendre des mesures incitatives spécifiques au secteur privé pour la création d'infrastructures sportives.**
- e) Mettre sur pied des structures sportives et récréatives construites par le gouvernement dans les communautés résidentielles, les institutions d'enseignement, les sites industriels et les préserver.**
- f) Utiliser l'infrastructure des pays voisins pour les événements sportifs nationaux.**
- g) Créer les infrastructures régionales d'excellence.**

3.18 Reconnaissance de l'excellence sportive, prix et mesures incitatives

43. Alors que les sportifs contribuent de manière significative à donner une image positive de l'Afrique et à imprimer un esprit de patriotisme, leurs contributions ne sont pas reconnues à leur juste valeur.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) Instituer le prix sportif africain par l'Union africaine, les Gouvernements, les Organisations Nationales sportives, le Secteur Privé et les Organisations communautaires à décerner aux personnalités, administrateurs, institutions, organisations ou Etats Membres en reconnaissance de leur contribution au développement du sport africain et à la promotion des relations sportives internationales.**
- b) Assurer la formation de tous les employeurs des représentations nationales notamment les administrateurs et les responsables afin de représenter le continent africain sans déperdition de recettes, de statut ou de bénéfices.**
- c) Assurer un libre accès à toutes les structures aux représentants nationaux et aux équipes nationales pour leur préparation aux compétitions agréées.**
- d) Donner la priorité aux représentants exceptionnels des nations et du continent dans les opportunités d'emploi et tout autre avantage.**
- e) Etablir des objectifs de performance aux principaux jeux de concert avec la communauté sportive et assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre effective de ces objectifs.**

3.19 Participation et capacité

44. La valeur du sport n'est pas encore pleinement appréciée, ce qui explique que la participation au sport soit par comparaison encore très faible dans presque tous les Etats membres de l'UA. Les barrières à la participation sont essentiellement sociales, culturelles et économiques. Des groupes tels les femmes, les personnes handicapées et les minorités continuent d'être peu

représentés dans le Mouvement Sportif Africain parmi les athlètes, les participants ou les responsables.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Relever le niveau et la qualité de la participation effective aux trois niveaux de participation à savoir les communautés, les écoles et les organisations sportives.**
- b) **Renforcer la participation effective des athlètes, participants, coaches, responsables, administrateurs et bénévoles aux sports traditionnels et non traditionnels.**
- c) **Orienter les initiatives, programmes et ressources afin d'assurer une participation la plus large possible, l'accès et l'intégration de toutes les communautés d'Afrique.**
- d) **Renforcer les capacités des hommes, des communautés, des institutions ainsi que les ressources financières et matérielles qui sont générées dans le système sportif.**
- e) **Identifier et renforcer les lacunes du système aux niveaux continental, régional, national et local afin de maximiser son effectivité.**

3.20 Interaction

45. L'interaction entre les Ministères du Sport des Etats membres de l'UA et les fédérations sportives nationales et internationales a souvent été entravée par l'absence de définition des rôles et des responsabilités ou encore à cause des modalités des financements reçus du développement des codes sportifs.

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Elaborer un Mémorandum d'Entente prescrivant clairement des directives quant à l'obligation de rendre compte et l'interaction régulière du développement du sport avec le soutien de tous les partenaires compétents notamment les gouvernements, le secteur privé, les fédérations sportives nationales et les organisations sportives internationales.**
- b) **Renforcer la collaboration, la communication et la coopération parmi les partenaires de la communauté sportive, le gouvernement et le secteur privé, afin de construire un système sportif africain plus effectif.**
- c) **Engager une approche collaborative à l'effet de stimuler le développement et l'évaluation de la corrélation qui stimule la performance, l'effectivité, et l'efficacité du système sportif africain.**

4^{ème} PARTIE: SOUTIEN ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES SPORTIFS

4.1 Leadership sportif, responsabilisation et partenariat

46. Tous les hommes, les communautés, les organisations, les institutions et les gouvernements ont un rôle, une fonction et partagent les

responsabilités dans le sport. Cela résulte à un partenariat dynamique à plusieurs facettes dont dépend l'effectivité du système sportif. Le cadre stratégique de gouvernance et de gestion du sport en Afrique est fondé sur un système complexe et décentralisé qui transcende les organisations sportives et les délimitations juridictionnelles. Alors que le système permet des réseaux incommensurables en matière d'opportunités dans l'innovation et les approches spécialement conçus à tous les niveaux, il reste un défi en ce qui concerne les efforts de coordination concertée.

47. L'avenir du sport en Afrique dépend d'un *leadership*, d'un *partenariat* et d'une responsabilisation fortes qui sont des éléments essentiels qui sous tendront la mise en œuvre du Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique. Le leadership doit être impulsé par les athlètes, les coaches, les responsables,, les bénévoles, les fédérations sportives, les organisations sportives, les entreprises privées ainsi que le gouvernement à tous les niveaux.

48. Le partenariat impliquerait les mêmes hommes et organisations. Des partenariats plus forts entre les divers niveaux de gouvernement, les secteurs public et privé, les coaches, les athlètes et les individus renforceraient de manière significative l'effectivité et l'efficacité des actions de soutien du Cadre stratégique pour le développement durable du Sport.

49. La responsabilisation implique une vision, des buts et des objectifs clairement définis. Cela signifie l'ouverture et la responsabilité dans le développement et la mise en œuvre de la justice et de l'éthique dans le sport.

4.2 Financement des programmes sportifs

50. Les gouvernements des Etats membres de l'Union africaine apportent la contribution financière la plus forte au sport ainsi qu'aux Organisations sportives Nationales et Internationales. Les gouvernements sont responsables de la mise en œuvre de la politique sportive en collaboration avec les organisations sportives. Des procédures démocratiques sont légion dans l'élection de l'équipe dirigeante des structures sportives de chaque Etat Membre. La transparence et l'obligation de rendre compte du gouvernement sont de rigueur en ce qui concerne les fonds reçus du public (les spectateurs), du secteur privé ou des organisations sportives internationales.

51. Comme toutes les autres initiatives, les Finances et le sponsorship sont des besoins vitaux. Les coûts relatifs au Sport continuent d'entraver son développement et découragent une participation accrue. Par conséquent, il est nécessaire d'encourager une appui financier plus important des activités sportives.

52. Les ressources financières, toutefois dépendent 100% de la bonne gouvernance, de la bonne administration et de la livraison de produit. Des systèmes transparents de directions et de responsabilisation sont d'une importance capitale. Il est de même impératif que le financement du Sport soit lié à un objectif de développement social clairement défini, par exemple le

Sport pour lutter contre le VIH/SIDA, le Sport pour lutter contre la délinquance juvénile, etc...

STRATEGIES RECOMMANDEES

- a) **Soutenir les organisations sportives nationales et leurs filiales à entreprendre des programmes de collecte de fonds pour le financement d'autres activités.**
- b) **Prioriser les ressources allouées au sport.**
- c) **Identifier et développer les disciplines sportives pour en faire des opportunités économiques viables.**

5^{ème} PARTIE: CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE

5.1 Rôle de la Commission de l'Union Africaine

53. La Commission de l'Union africaine a pour mission l'harmonisation, la coordination le plaidoyer en ce qui concerne le sport du continent, ce qui comprend la mobilisation des ressources , le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des Déclarations et Programmes relatifs au Sport, de même que le Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique, la diffusion des meilleures pratiques ainsi que l'harmonisation des politiques et stratégies de promotion du sport.

5.2 Communautés économiques régionales

54. Les Communautés économiques régionales sont chargées de l'appui technique aux Etats membres dans la mise en oeuvre du Sport, de l'état d'avancement, de l'identification et de la diffusion des meilleures pratiques entre autres.

5.3 Etats membres

55. Les gouvernements des Etats membres se chargeront de l'adoption et de la mise en oeuvre d'un Plan d'Action pour l'opérationnalisation du Sport. Ils plaideront en faveur de la mobilisation des ressources et des allocations budgétaires par rapport à leur appropriation et assureront par ailleurs le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan. Les Etats membres seront chargés de la promotion de la société civile et de la participation du secteur privé dans les programmes sportifs nationaux.

5.4 Les Fédérations sportives nationales et internationales

56. Les fédérations sportives nationales et internationales, de concert avec d'autres partenaires de développement, doivent harmoniser leur assistance financière et technique ainsi que les plans de coopération avec les besoins et les priorités de la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique.

6^{ème} PARTIE: SUIVI ET EVALUATION DU CADRE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT EN AFRIQUE

57. La Commission de l'UA prescrira aux gouvernements des Etats membres l'élaboration des plans d'action annuels en matière de Sport et après réception des rapports des Etats membres, de préparer les rapports sur l'état d'avancement des sessions successives des Conférences ministérielles des Ministres des Sports de l'UA.

58. Une étude exhaustive de la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour le développement durable du Sport en Afrique sera menée tous les cinq (5) ans et une évaluation finale après dix (10) ans avec en perspective la révision ou la réorientation des indicateurs de politique selon les besoins et les réalités concernant le développement du sport dans les Etats membres de l'UA.

ANNEXE 1:

I. STRATEGIES PROPOSEES ET ACTIVITES POUR LES PROGRAMMES D'ACTION AU PLAN NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

II. RELANCE DE LA PARTICIPATION DANS LE SPORT

Stratégies proposées	Activités prioritaires	Liste de contrôle et de suivi des progrès
<p>1. Promouvoir les bienfaits personnels et sociaux du "Sport pour tous"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le concept du "Sport pour tous" et fournir un cadre pour tous les partenaires et organisations sportives de participer au développement et à la paix en Afrique - Faciliter la participation de la communauté dans le programme "Sport pour tous" et autres programmes récréatifs selon leurs intérêts - Promouvoir la participation des forces de défense, des travailleurs, des agriculteurs etc dans leurs lieux de travail - Assurer la participation des femmes et des personnes handicapées dans le programme sport pour tous - Rénover la "Marche de la Journée Africaine" - Participer activement dans les campagnes de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres infections connexes - Promouvoir l'intégration régionale, nationale ou locale à travers le sport et les loisirs - Promouvoir la création de structures de sport et de loisirs dans chaque communauté . 	<ul style="list-style-type: none"> - Institution du Forum national du "Sport pour tous" avec la représentation des organisations sportives, des partenaires, des forces de défense, des agriculteurs, des travailleurs, des femmes, des personnes handicapées, etc. - Institution de la Marche de la Journée Africaine dans tous les Etats membres - Lancement des campagnes sanitaires dans les grands événements sportifs - Multiplication du nombre de clubs de sport et de loisirs dans les Etats membres
<p>2. Promotion de la santé à travers le "Sport pour tous"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser au plan national sur les bienfaits sanitaires, sociaux et économiques de l'activité physique - Créer des réseaux d'action avec d'autres secteurs et partenaires impliqués dans l'activité physique - Promouvoir une politique intégrée et multisectorielle de la santé primaire - Eduquer les professionnels de la santé sur l'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des secteurs et programmes d'action impliqués dans la promotion des soins de santé primaire axés sur la promotion de l'activité physique dans les Etats membres.

Stratégies proposées	Activités prioritaires	Liste de contrôle et de suivi des progrès
	<p>psychologique de l'activité physique et le développement des programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des programmes spécifiques d'activité physique dans les centres de santé - Promouvoir des programmes d'activité physique au sein des communautés et des familles - Mettre de côté un investissement initial et mobiliser des ressources en faveur de l'activité physique - Participer dans des actions mondiales de promotion de l'activité physique 	
<p>3. Stimuler le sport par divers types de sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les programmes d'activité physique et de "Sport pour tous" pour la relance du sport en tant que droit humain pour tous les hommes quelque soit sa race, sa classe sociale et son sexe - Faciliter l'accès des communautés aux structures sportives locales - Allouer des fonds pour le développement des programmes sportifs et la promotion de l'activité physique. - Sensibiliser le public sur les bienfaits de l'activité physique dans les programmes sportifs de formation. - Vulgariser l'activité physique et le sport pour tous dans les événements sportifs d'admission au niveau professionnel et amateur. - Organiser les événements d'activité physique dans toutes les communautés. - Utiliser l'activité physique et sportive pour la promotion de styles de vie saine, la réduction de la violence ; et encourager l'intégration sociale ainsi que le développement et la paix. 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement pour un meilleur accès du public au sport dans les Etats membres - Multiplier le nombre d'évènements sportifs au niveau des communautés dans les Etats membres
<p>4. Soutenir les organisations sportives à tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et soutenir les clubs communautaires, municipaux et scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du nombre de membres inscrits dans les clubs sportifs.

Stratégies proposées	Activités prioritaires	Liste de contrôle et de suivi des progrès
les niveaux afin de stimuler la participation	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les clubs pour tous les âges et sexes - Encourager les bénévoles à participer aux différents événements sportifs en tant que leaders, coaches, etc. - Amener le secteur privé à créer des clubs pour différents âges et sexes 	
5. Accroître le contact des enfants et des jeunes au sport dans le cadre scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Former des équipes différentes avec des âges et des sexes différents - Organiser des compétitions entre différentes écoles - Organiser des compétitions scolaires nationales tous les 2 ans - Arrêter un budget pour les activités scolaires sportives 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les événements sportifs internes et inter scolaires dans les Etats membres
6. Perpétuer les Jeux Africains	<ul style="list-style-type: none"> - Exhorter les Etats membres à présenter leur organisation - Appeler les Etats membres à participer aux Jeux et à se conformer strictement aux règles prescrites par leur organisation - Associer tous les partenaires du Mouvement sportif africain afin de faire des Jeux africains la plus grande tribune sportive et un festival culturel pour la jeunesse africaine. - Renforcer les normes techniques des Jeux africains - S'assurer que les personnels sportifs africains et les équipes de renommée internationale participent aux Jeux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Succès du déroulement des Jeux Africains et une participation en grand nombre des Etats membres - Un nombre accru d'athlètes africains de renommée mondiale aux Jeux

Stratégies proposées	Activités prioritaires	Liste de contrôle et de suivi des progrès
	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la recherche de l'impact social, politique et économique du sport en Afrique. - Créer des opportunités d'emploi dans le secteur du sport notamment en faveur des groupes vulnérables. - Promouvoir et stimuler la recherche dans la fabrication et l'utilisation des matériaux et des équipements locaux. 	handicapées et de bénévoles ayant bénéficié d'une formation dans la gestion et l'administration du sport
8. Améliorer l'éducation et la culture	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les politiques nationales relatives à l'éducation physique, à l'activité physique et au "Sport pour tous" à l'école. - Mettre en œuvre des programmes d'éducation physique adaptés par des encadreurs formés dans les programmes scolaires. - Créer suffisamment d'aires de jeux et des structures sportives au sein des écoles. - Rendre les structures sportives scolaires disponibles au public - Encourager l'activité physique dans les programmes culturels, les loisirs et les évènements. 	- Les programmes d'éducation physique doivent être prévus et suivis dans les programmes scolaires du secondaire

IV.

V. RELANCE DE L'INTERACTION PARMIS LES MEMBRES DU MOUVEMENT SPORTIF AFRICAIN

Stratégies proposées	Activités prioritaires	Liste de contrôle et du suivi des progrès
<p>9. Encourager et favoriser la collaboration, la communication et la coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et développer la collaboration au sein des gouvernements, entre les gouvernements et les secteurs - Encourager des relations étroites entre les organisations internationales, nationales, régionales et les organisations sportives locales, les fédérations et les confédérations - Renforcer les relations entre les gouvernements et leurs communautés sportives pour plus d'efficacité et de responsabilisation - Renforcer les stratégies internationales en vue de promouvoir les valeurs africaines et les programmes sportifs - Mobiliser le Réseau Mondial de Développement des Jeunes afin d'atteindre les objectifs - Soutenir et encourager les télévisions nationales africaines à adopter une position sur la gratuité des droits télévisés pour tous les pays. - Harmonisation du régime des visas à l'effet de faciliter la libre circulation des personnels sportifs africains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire d'Entente sur le renforcement des relations entre les Gouvernements, et les Organisations Sportives Nationales et Internationales mis en œuvre dans les Etats membres - Vulgarisation du Cadre pour le développement durable du Sport en Afrique dans les Etats membres - Libre circulation des personnels sportifs africains dans les Etats(objectif atteint)
<p>10. Intégration des gouvernements locaux et des municipalités dans des programmes et des services compétents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des lois et des politiques au niveau local relatives aux activités physiques - Construire des espaces couverts et à l'air libre conçues pour les activités physiques, les 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des structures disponibles au niveau des communautés

Stratégies proposées	Activités prioritaires	Liste de contrôle et du suivi des progrès
	<p>jeux et le sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des programmes communautaires - Soutenir les initiatives pour activités physiques conçues par divers secteurs et acteurs - Renforcer à travers des actions locales la politique publique nationale en faveur des activités physiques. 	
<p>11. Promouvoir l'urbanisation en faveur des activités physiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier nombre de trottoirs et des voies cyclistes sécurisés - Créer des espaces publics, des parcs et des structures pour les activités physiques. - Soutenir les autorités locales ou municipales dans la mise en œuvre de ces projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avancées dans l'organisation d'activités sportives dans les communautés et les Etats membres
<p>12. Ressources Financières économiques et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits sanitaires, sociaux et économiques de l'activité physique. - Prendre des mesures adaptées sur l'allocation des ressources aux secteurs concernés. - Encourager les secteurs public et privé à investir dans l'activité physique - Soutenir les programmes d'activité physique. - Lever des fonds à travers le prélèvement de certains impôts (par exemple sur le tabac, l'alcool, les boissons non alcoolisées etc) en faveur de l'activité physique et d'autres programmes sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des ressources financières publiques et privées allouées aux programmes d'activité physique et sportive

VI. RELANCE DE L'EXCELLENCE DANS LES PERFORMANCES SPORTIVES

Stratégies proposées	Activités prioritaires	Liste de contrôle et du suivi des progrès
<p>13. Récompenses et prix pour les athlètes et les personnalités marquantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des cibles de performance pour les principaux Jeux par rapport aux attentes des responsables. - Accroître le nombre d'encadreurs employés à plein temps(hommes et femmes), de responsables et de personnalités. - Accroître l'accès des athlètes de premier plan aux services essentiels - Afin de compétir avec succès aux compétitions internationales de haut niveau et améliorer le métier d'encadreur. - Identifier et recruter des athlètes sportifs talentueux et renforcer leur perfectionnement systématique et holistique au niveau des compétitions internationales - Exhorter les Etats membres à mettre sur pied des Comités nationaux sur le fair play en vue de récompenser les sportifs et les responsables qui se seraient distingués par un véritable esprit sportif 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le nombre des personnels sportifs récompensés: administrateurs, coaches, responsables, athlètes

2009

Rapport de la Deuxieme Session de la Conference des Ministres en Charge des Sports

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3197>

Downloaded from African Union Common Repository